

100233503

## CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de **SARTENE**  
**ETUDE DE Me Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243),**  
**Z.I Migliacciaru**  
**Tel : 04 95 56 53 00 – Fax : 04 95 56 20 99**

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI, Officier Public, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243), le 7 aout 2021 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

Madame Marie Françoise Antoinette Louise de **PERETTI della ROCCA**, juriste, épouse de Monsieur Pierre Michel André **DORANGEON**, demeurant à LYON 6ÈME ARRONDISSEMENT (69006) 15 quai Sarrali.

Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 13 août 1964.

Mariée à la mairie de NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 29 mai 1993 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean François COMTE, notaire à LYON (69000), le 13 avril 1993.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Sur la commune de SARTENE les biens figurant au cadastre sous les références suivantes :

### DÉSIGNATION

A SARTENE (CORSE-DU-SUD) 20100 MURTOLI ET COLORE.

Diverses parcelles de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
M	363	COLORE	00 ha 40 a 80 ca
M	364	COLORE	00 ha 26 a 40 ca
M	365	COLORE	02 ha 56 a 43 ca
M	372	COLORE	00 ha 01 a 60 ca
M	373	COLORE	00 ha 53 a 60 ca
M	374	COLORE	00 ha 45 a 10 ca
M	375	COLORE	02 ha 47 a 74 ca
M	376	COLORE	01 ha 13 a 96 ca

Total surface : 07 ha 85 a 63 ca

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

#### **Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :**

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**POUR AVIS, Me MICHELI, Notaire Officier Public**

Courriel de l'Etude : [grimaldi.micheli@notaires.fr](mailto:grimaldi.micheli@notaires.fr)